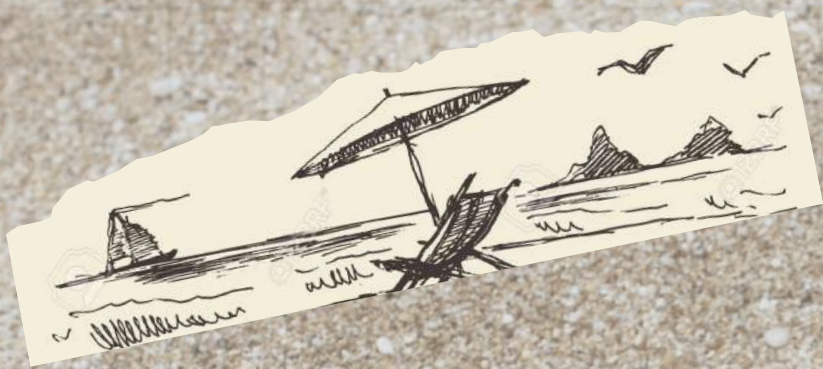


BULLETIN MUNICIPAL  
SAINT-HIPPOLYTE

OCTOBRE 2021

L'ÉTÉ S'ACHÈVE...?



VIVE LA RENTRÉE !

# Sommaire



- 2 Le mot du Maire - l'édito de la commission
- 3 à 9 Les comptes rendus du conseil municipal
- 9 Informations communales diverses
- 10 École "Les enfants du Marais"
- 11 à 12 Zoom sur le budget de la commune - Année 2021
- 13 à 14 Un projet solaire citoyen
- 15 Présentation des nouveaux propriétaires à l'Escale
- 16 Du côté des associations
- 17 Tous en cuisine
- 18 Place aux jeux !!!



## Informations utiles

### Horaires de la Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h30

Mardi de 14h30 à 18h30

### Horaires de la Poste :

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45 / Samedi de 8h45 à 11h45

### Permanences du Bus France Services (Halles) :

Les vendredis matin, sur rendez-vous - Tél. 06 02 59 50 07

Octobre 2021 : les 1er, 15 et 19

Novembre 2021 : les 12 et 26

Décembre 2021 : les 10 et 24

## Le mot du Maire



Ce bulletin marque cette époque de l'année qualifiée de rentrée, période d'espoir et de perspective nouvelle. C'est encore une rentrée perturbée par la pandémie car il faut appliquer des règles sanitaires certes moins contraignantes mais toujours présentes.

Cette année la rentrée scolaire nous a réservé la surprise, nous ne fermons pas la classe comme l'avait prévu les prévisions du mois de mars, c'est notre effort d'investissement dans l'aménagement et la modernisation de notre groupe scolaire, la politique de développement de l'habitat qui ont contribué à cette décision des autorités administratives de l'éducation nationale.

Cette rentrée c'est aussi le début du grand chantier de rénovation de la salle polyvalente. Ces travaux qui vont durer de 4 à 5 mois, si la crise sanitaire ne vient pas troubler le planning, étaient nécessaires, notamment de faire une bonne isolation et mettre un chauffage efficace. La réfection des sols, la peinture et les toitures sont également au programme. Nous participerons au développement durable en favorisant les économies d'énergie en utilisant le pan sud du toit pour y placer des panneaux photovoltaïques. Cette installation sera gérée par l'association "Demosol" à laquelle vous pourrez devenir actionnaires, en contribuant par une participation citoyenne à la rénovation énergétique de notre territoire.

La modernisation de notre système éducatif, le confort des aménagements à venir ne pourront qu'encourager la renaissance des associations.

Je compte sur vous pour que le développement de nos activités participe au renouveau des relations après cette longue période. Il sera bon de nous retrouver dans des rencontres conviviales qu'il faudra réinventer.

**Pierre CHEVILLON, Maire**

## L'édito de la commission



L'automne est une saison sage et de bon conseil disait un écrivain québécois...

Voilà une sage réflexion que nous dicte Hippolyte, notre petit reporter.

Après ces périodes troublées, il est temps en effet de se ressaisir et d'adopter la «zénitude attitude» d'Hippolyte.

Pour vous distraire et vous informer tout à la fois, l'équipe de rédaction vous a concocté un bulletin plein d'informations positives, vérifiées et chaleureuses.

### Jugez plutôt :

Comme d'habitude le résumé des conseils municipaux, quelques informations utiles et officielles, l'interview des nouveaux propriétaires du bar, les photos des manifestations qui ont marqué notre saison, des nouvelles de l'école, des recettes d'automne, jeux et quizz pour se détendre, et le projet solaire citoyen de la salle des fêtes ou comment se sentir écocitoyen en participant à cette belle idée de développement durable sur la commune.

Hippolyte est ravi de cette dernière initiative car à son âge (comme il nous le dit et le disait le même écrivain québécois) : "j'ai mieux à faire que de m'inquiéter de l'avenir, j'ai à le préparer !".

A l'équipe de rédaction, on sent qu'Hippolyte a une grande envie de se rapprocher du Québec et peut-être, préparer un jumelage avec la commune de Saint-Hippolyte (une municipalité du Comté de La Rivière-du-Nord au Québec, située dans la région administrative des Laurentides près de Montréal)...

Vous ne trouvez pas ? Qui sait... nous rétorque-t-il !

En attendant, bonne lecture !

**Hippolyte et l'équipe de rédaction**

Dans un souci d'apporter l'information sans alourdir la lecture des comptes rendus du conseil municipal, ceux-ci ont été synthétisés mais sont consultables en Mairie dans leur intégralité.

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 26 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### APPROBATION DU RAPPORT CLECT DU 6 NOVEMBRE 2020 - ANNEXE

Vu les délibérations du conseil communautaire de la CARO :

- N° 2019-158 du 17 décembre 2019 approuvant, à compter du 1er janvier 2020, le transfert des voiries cyclables communales, hors secteurs urbanisés (hors agglomération) se situant sur les itinéraires principaux européens et nationaux définis par le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes vers la CARO et, notamment sur la commune de Cabariot,
- N° 2019-170 du 17 décembre 2019, approuvant à compter du 1er janvier 2020, le projet de mutualisation des services techniques par la création de trois directions mutualisées des Services Techniques (direction Projets Bâtiments-Energie, direction Patrimoine Bâti, direction Voirie - Aménagement Urbain),
- N° 2019-052 du 23 mai 2019 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan a intégré dans ses compétences facultatives supplémentaires les actions intercommunales de développement et de coordination de l'offre de soin en complémentarité des actions communales visant à lutter contre les déserts médicaux.

Considérant le rapport définitif établi par la CLECT réunie le 6 novembre 2020 concernant l'évaluation définitive des charges liées au transfert,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport adopté par la CLECT le 6 novembre 2020 ci-annexé,
- informe que la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

### COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

#### - Commission Cantine :

Les menus ont été validés.

#### - Commission Communication :

- Monsieur A. BARATHIEU indique que le bulletin municipal est en bonne voie et sera distribué mi-janvier.
- Site Internet : Monsieur D. PACAUD et Monsieur D. DUBREUIL expliquent les conditions de réalisation d'un site nouvelle génération. L'offre SOLURIS est analysée. Elle apparaît comme une solution raisonnable et réaliste. Il est décidé de lancer l'opération site Internet sur cette base.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Commission des Sports CARO :

Monsieur D. DUBREUIL nous fait un résumé des thèmes abordés.

- Golf de Saint-Laurent de la Prée : finalisation en cours du 18 trous, du parcours contact 9 trous. Mise en place d'une académie de golf. Perspective de création d'un hôtel, d'une résidence tourisme, d'un restaurant. L'objectif fixé est de devenir un golf national voir international.
- Projet de mise en place d'une piscine communautaire comprenant un bassin nordique, un bassin couvert et des jeux aquatiques.

#### Commission Climat et Transition écologique de la CARO :

Monsieur D. PACAUD présente les opérations en cours :

- Amélioration de l'habitat et résorption de l'habitat indigne dites opération OPAHRU. Des subventions peuvent être accordées (allant jusqu'à 86% dans certains cas) pour des rénovations. Il faut contacter SOLIHA (permanence les 2èmes et 4èmes jeudi à la CARO).
- Service Mobilité et Déplacement. Un bilan chiffré est présenté qui montre l'efficacité des services de transport et sa qualité (93% de satisfaction). Notons que 84 arrêts sont accessibles aux citoyens et ils seront en augmentation en 2021. Un groupe de travail sera mis en place pour analyser les besoins et contraintes des transports scolaires.

- Développement Durable : des actions pour diminuer l'impact des déchets dans notre vie quotidienne doivent passer par une meilleure communication. Le traitement des déchets est en effet impactant sur la pollution de l'air. A noter que certains maires de la communauté interdisent le brûlage des déchets verts.

- Retour sur la visio-conférence avec SOLURIS sur la sécurité des données : Monsieur P. CANIZARES et Monsieur D. PACAUD expliquent les thèmes abordés. Nécessité de se protéger et de sécuriser les liaisons avec nos fournisseurs. Mettre en place sur tous nos contrats les clauses RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et cyber sécurité.

- Salle des Fêtes : le dossier est en cours de validation. L'obligation était de faire intervenir une entreprise pour vérifier la présence d'amiante, les résultats donnent la seule présence en couverture.

- GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : Monsieur D. VECHAMBRE nous indique que certaines compétences comme la gestion de la Jussie et Lutte contre les ragondins sont transférées à des sociétés privées. Certains cours d'eau de moindre catégorie font aussi l'objet de surveillance pour améliorer leur écoulement (La Borie, source de La Roche).

- Certains fossés du côté de la Maçonnerie ont besoin d'entretien, le département sera avisé.

- Taillage des haies et buissons ornementaux : des actions urgentes sur La Touche et le long de la Rue de la République vont être entreprises.

- Lumières de Noël : Certaines décorations lumineuses sont défectueuses. Une réflexion est entamée pour passer éventuellement à une sous-traitance : avantages d'une prestation complète donc pas d'achats onéreux, changement de thème chaque année et mise en place facilitée.

- Mutuelle solidaire : Madame C. SIMONET émet le vœux qu'une mutuelle solidaire puisse être mise en place. Le dossier va être étudié.

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### PERMIS DE CONSTRUIRE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet sommaire, effectué par l'architecte, concernant la réhabilitation de la salle polyvalente. Il demande l'autorisation de déposer un permis de construire afin de réaliser ce projet situé dans le bourg de la commune sur la parcelle AK 56.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à réhabiliter la salle polyvalente de la commune de Saint-Hippolyte,

- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision dont le permis de construire.

### SUBVENTION ETAT DETR/DSIL 2021 RÉNOVATION ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire donne communication du projet de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente qui concerne l'installation d'une pompe à chaleur ainsi qu'une rénovation complète de l'isolation afin de réaliser des économies d'énergie.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 298 400,00€ hors taxes et le montant des honoraires de l'architecte est de 23 872,00€ hors taxes.

Cette opération d'un montant global de 322 272,00€ hors taxes sera inscrite au budget 2021 et débutera au 4ème trimestre 2021.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité ou non de retenir les travaux envisagés en précisant que des aides pourraient être sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour une subvention demandée sur un montant total de 298 400,00 € hors taxes. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

# Comptes rendus du conseil municipal

	Subvention	Taux	Taux sur 298 400 €	Montant en €
Etat (DETR)	Sollicitée	30.00% de 298 400	30,00%	<b>89 520,00</b>
Etat (DSIL)	Sollicitée	28.50% de 298 400	28,50%	<b>85 044,00</b>
Conseil Départemental	Sollicitée	35.00% de 180 000	21,11%	<b>63 000,00</b>
Commune	Fonds propres	20.39% de 298 400	20,39%	<b>60 836,00</b>
	TOTAL		100%	<b>298 400,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de réaliser les travaux décrits ci-dessus estimés à 298 400,00€ hors taxes,
- de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (30%) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (28,50%) sur un montant de 298 400,00€ hors taxes,
- de solliciter le Conseil Départemental en vue de l'obtention d'une subvention de 35% sur un montant plafonné de 180 000,00€ hors taxes au titre du Fonds d'Aide à la Revitalisation des Petites Communes,
- de charger Monsieur le Maire de faire établir les dossiers et de lui donner tout pouvoir pour signer tout document relatif à l'aboutissement de cette opération.

## CONVENTION D'OCCUPATION DE TOITURE DU PATRIMOINE COMMUNAL : SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente et de la volonté de la commune de participer au développement des énergies renouvelables, elle envisage de mettre à disposition son patrimoine communal en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture de cette salle (environ 320 m<sup>2</sup>).

Monsieur le Maire présente une convention entre la commune et la société SAS DEMOSOL, structure créée par le CRER (Centre régional des Énergies Renouvelables), afin de définir la démarche à entreprendre et lui confier la réalisation de ce projet.

La signature de la convention avec le porteur du projet, dénommé «l'occupant» lui permet d'obtenir les pouvoirs, les engagements et les obligations en tant que maître d'ouvrage pour les travaux d'installation et pour la gestion des panneaux photovoltaïques et tous les éléments nécessaires à leur fonctionnement et destinés à être raccordés au réseau public de distribution d'électricité en vue d'une commercialisation.

Monsieur le Maire précise que cette convention est conclue pour une durée de 25 ans.

Monsieur le Maire soumet au vote l'autorisation de signer la convention proposée et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix « Pour » et 1 « Abstention » :

- d'approuver les termes de la convention telle que présentée,
- de confirmer le projet d'installation photovoltaïque sur une partie de la toiture de la salle polyvalente,
- d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune et la société SAS DEMOSOL ainsi que tout document relatif à cette opération.

## CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique ; Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35/35èmes et à compter du 1er mai 2021 qui sera chargé des fonctions suivantes : entretien des espaces verts, entretien des bâtiments communaux, entretien de la voirie.

Après en avoir délibéré et accepté cette charge supplémentaire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches de recrutement et signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### - Commission Communication :

- Le bulletin municipal et l'agenda 2021 ont été distribués sur l'ensemble de la commune.
- Une première réunion pour la refonte complète du site Internet est programmée le mercredi 10 février 2021.

### - Syndicat Enfance Jeunesse :

Monsieur D. DUBREUIL nous fait le compte rendu de la dernière réunion consacrée au budget. Suite à des pertes de ressources causées par une moindre fréquentation, le budget est déficitaire et il pourrait être demandé aux communes de faire une avance sur budget remboursable. Force est de constater que le déficit du budget est aussi à chercher ailleurs, un audit est diligenté, Monsieur D. DUBREUIL fera partie du comité de pilotage.

## QUESTIONS DIVERSES

- Madame C. SIMONET précise qu'il est possible de proposer à nos concitoyens une mutuelle solidaire et abordable par l'intermédiaire de l'association « Ma commune, Ma santé ». Une réunion de présentation aux élus est programmée le lundi 1er février 2021 à 18h00.

- Monsieur D. VECHAMBRE fait état d'une étude environnementale sur l'ensemble Charente-Seudre qui traite de la biodiversité et du maintien cohérent de nos réseaux hydrographiques. En parallèle la GEMAPI sur certains cours d'eau de Saint-Hippolyte a mis en place une étude très détaillée pour laquelle nous devons nous positionner sur certains travaux à exécuter pour assurer une qualité de l'écoulement utile à la biodiversité environnante.

Il en profite pour rappeler la nécessité d'assurer le curage des fossés. Un programme doit être mis en place.

- Madame C. SIMONET demande une vérification des ampoules d'éclairage dans l'église. Elle précise également que lors des cérémonies par temps hivernal, il serait pratique d'avoir un appoint de chauffage. La solution évoquée sont des radiants, une estimation est programmée à inclure dans un futur budget.

- Il est remarqué que des panneaux de signalisation manquent pour les nouveaux lotissements. Une campagne généralisée d'inventaire des panneaux manquants ou abîmés va être mis en place.

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 AVRIL 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du du 26 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (COMMUNE)

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune.

Ne prenant pas part au vote, monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

## INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	610 966,36
	Réalisé	420 471,04
	Reste à réaliser	169 732,00
Recettes	Prévu	610 966,36
	Réalisé	604 719,69
	Reste à réaliser	5 700,00

## FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	922 294,00
	Réalisé	799 427,29
Recettes	Prévu	922 294,00
	Réalisé	976 775,44

## ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNÉE 2020

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable de la Trésorerie et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le compte de gestion du comptable de la Trésorerie de Rochefort pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 (COMMUNE)

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2020 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	162 348,15
- un excédent reporté de :	15 000,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	177 348,15
- un excédent d'investissement de :	184 248,65
- un déficit des restes à réaliser de :	164 032,00
Soit un besoin de financement de :	20 216,65

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	177 348,15
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	147 348,15
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	30 000,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	184 248,65

## FIXATION DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2021 SUITE À LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce transfert de taux n'a aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Après avoir examiné les différents documents, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas majorer les taxes et décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- \* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,35 %
- \* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,35 %

## SUBVENTIONS - ANNÉE 2021

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations, Monsieur le Maire propose, d'attribuer une subvention de fonctionnement à différentes associations et organismes publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de verser les subventions telles que figurant ci-dessous :

- CAP : 650,00 €
- Association Communale de Chasse : 350,00 €
- ADMR : 300,00 € (*concernant la subvention de l'ADMR et ne prenant pas part au vote, Monsieur D. PACAUD quitte la séance*).

- d'inscrire sur le budget 2021 les sommes suivantes à l'Article 6574 pour un montant de 1 300,00 euros.

## SUBVENTION ASA - ANNÉE 2021

Monsieur le Maire propose, d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Syndicale Autorisée des propriétaires de Saint-Hippolyte.

Après en avoir délibéré et ne prenant pas part au vote Monsieur D. VÉCHAMBRE quitte la séance, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de verser une subvention de 4 000,00 € à l'ASA de Saint-Hippolyte,
- d'inscrire sur le budget 2021 la somme suivante à l'Article 65737.

## VOTE DU BUDGET 2021 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget 2021 de la commune, étudié par les membres du conseil municipal en séance de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

### INVESTISSEMENT

Dépenses	563 340,00
Recettes	727 372,00

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	953 872,00
Recettes	953 872,00

## ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Monsieur Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'établir un règlement de fonctionnement pour la bibliothèque municipale.

A la fin de la présentation, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Saint-Hippolyte présenté en annexe.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### - Commission Communication :

La commission se réunit régulièrement pour mettre en place le nouveau site internet qui sera plus convivial et facile d'accès à partir des tablettes et smartphones.

### QUESTIONS DIVERSES

Madame C. SIMONET fait un rapport détaillé de la commission CARO Développement des actions pour la santé et l'accès aux soins :

- COVID : depuis le 18 janvier 2021 un centre d'appel et de vaccination a été mis en place au Palais des Congrès de Rochefort. 2 000 personnes sont vaccinées par semaine.
- Un centre de dépistage est opérationnel depuis le début de la pandémie Rue Emile Combes à Rochefort, le jeudi de 9h à 19h.
- Concernant l'accès aux soins des structures collaboratives doivent voir le jour : fin 2021 sur la zone de Rochefort, suivra Tonnay-Charente et une réflexion est entamée pour Échillais, Port des Barques et Soubise.
- Le plan santé du Département est élaboré, des aides doivent être possible en provenance des différents acteurs de la santé.
- Prescription médicale d'activité physique adaptée : Tonnay-Charente démarre dès maintenant.



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JUILLET 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 15 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

### LOTISSEMENT N°4 « LES TILLEULS » : AVENANT N°4 (LOT N°1)

Un avenant doit être passé avec l'entreprise EIFFAGE TP SUD-OUEST pour la prise en compte de l'application du coefficient de révision pour la 2ème phase.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant passé avec l'entreprise EIFFAGE TP SUD-OUEST pour la 2ème phase du lot n°1 relatif à l'aménagement du lotissement n°4 «Les tilleuls».

### LOTISSEMENT N°4 « LES TILLEULS » : AVENANT N°2 (LOT N°3)

Un avenant doit être passé avec l'entreprise CARRÉ VERT pour la prise en compte de l'application du coefficient de révision pour la 2ème phase.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant passé avec l'entreprise CARRÉ VERT pour la 2ème phase du lot n°3 relatif à l'aménagement du lotissement n°4 «Les tilleuls».

### MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE LA VOIRIE – INTÉGRATION DE NOUVELLES COLLECTIVITÉS

Le Syndicat de la Voirie intervient en «prestataire de services» avec un fonctionnement de «quasi-régie», dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :

- Voirie et pluvial,
- Développement économique,
- Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,

- D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le comité syndical et portant transformation de la structure en syndicat mixte ouvert restreint.

### COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

#### - Commission Communication :

Mesdames C. JAUCOURT-PERROY et C. SIMONET évoquent l'état d'avancement du site internet de la commune en cours de modification.

L'intégration de données personnelles est évoquée ainsi que les obligations de conformité au RGPD sont évoquées pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du projet photovoltaïque pour la salle des fêtes par l'association DEMOSOL : dans le cadre de sa politique autour des enjeux climat, énergie et développement local des énergies renouvelables, la commune a confié au CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) et à sa filiale Démosol, le soin de concevoir et réaliser cette installation. Cette première présentation avait pour but de présenter au conseil municipal le concept participatif de la réalisation de projets photovoltaïques citoyens en devenant associé de la Société DEMOSOL.

- Madame C. SIMONET et Monsieur P. CANIZARES demandent que le curage des fossés, placés sous la responsabilité du Département (route de Rhône et le long de la départementale 137), soit envisagé vu leur encombrement et qu'une demande d'intervention soit entreprise auprès des instances concernées.

#### Comptes-rendus des commissions CARO :

- Commission Solidarité Territoriale : représentante Madame C. SIMONET pour la commune de Saint Hippolyte :

- Politique de la ville : une subvention de la CARO est sollicitée, l'assemblée délibère pour un montant de 94 180€. Le projet de délibération sera présenté au bureau communautaire. Idem pour les actions de solidarité territoriale 2021 pour un montant de 97 170€.
- Bilan PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) 2020 et opération 2021. Deux opérations sont retenues pour 2021 :

1. Action de prospection des entreprises : 8 000€ en cofinancement avec le Fond de Solidarité Européen (FSE),

# Comptes rendus du conseil municipal

2. Chantier d'insertion avec l'association Atout Solidaire : 18 000 €.

- Commission développement des actions pour la santé et l'accès aux soins : représentante Madame C. SIMONET pour la commune de Saint-Hippolyte :

- Avancement des Projets de santé collaboratifs :
  - Maison de santé de Rochefort, pas de retard et recrutement d'une coordinatrice à mi-temps.
  - Maison de santé de Tonnay-Charente, délai de livraison 18 à 24 mois,
  - Projet de l'Union Mutualiste de Rochefort, ouverture du centre de Santé fin 2021.
  - Concertation en cours pour l'ouverture d'une maison de santé sur Port des Barques/Soubise et Echillais.
- Schéma directeur de la stratégie santé : un cabinet extérieur va travailler sur le cahier des charges qui sera élaboré et présenté dans quelques mois.



Donnez une seconde vie au liège

Déposez vos bouchons en mairie  
aux heures d'ouverture

## ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021



Les dimanches 20 et 27 juin 2021, vous avez été appelés aux urnes.

Un petit clin d'œil aux jeunes hippolytains qui ont voté pour la 1ère fois !

### RÉSULTATS DES VOTES :

Pour la Région : la liste menée par Alain ROUSSET (UG) à 35,42%

Pour le Département : FRANÇOIS Patricia et PACAUD Lionel (Binôme Divers gauche) à 52,51%



## COLIS DE NOËL

Cette année encore nous avons prévu de gâter nos aîné(e)s. En effet la salle des fêtes étant en rénovation, il ne pourra pas y avoir de repas des anciens.

Cette journée nous manque à tous mais ce n'est que partie remise.

A bientôt donc sur la piste de danse !



# École "les enfants du Marais"



## L'école dans tous ses états

Ce titre pour vous faire un état des lieux de notre école : aspect sanitaire, aspect organisation, aspect matériel.

S'il y a un tableau d'honneur du civisme, de la responsabilité, de l'efficacité, on y trouvera en première ligne le corps enseignant qui a su gérer avec un sens du devoir imperturbable cette crise de la COVID historique.

La Mairie n'est pas en reste : elle a tout fait pour assurer la continuité du service aussi bien à l'école qu'à la cantine.

Bravo à l'équipe technique et à tous les employés impliqués dans cette véritable réussite .

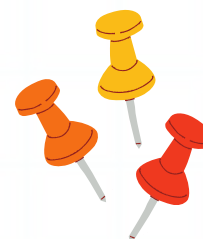


Toutes les directives ont été appliquées (même si elles changeaient parfois en moins de 48h), masques, gestes barrières, distanciation, lavage des mains. Les élèves ont été aussi très courageux et les maîtresses et maîtres très attentifs.



*La composition des classes et du personnel enseignant :*

Directrice : Stéphanie DUCLAP  
Classe PS : 22 élèves / Fabienne FUSEAU  
Classe MS-GS : 25 élèves / Wilfried COIRIER  
Classe GS-CE1 : 22 élèves / Virginie GUILLON  
Classe CP : 21 élèves / Karine ROULE  
Classe CE1-CE2 : 23 élèves / Aurélie BOURON  
Classe CM1 : 21 élèves / Jordan FALLON  
Classe CM2 : 23 élèves / Stéphanie DUCLAP



Installés depuis peu :

- la fibre,
- 1 VPI (Vidéo Projecteur Interactif),
- 3 Tableaux blancs,
- 15 tablettes.

Bientôt un espace numérique de travail sera créé (le Beneylu school : <https://beneylu.com/school/fr/>) qui permettra de communiquer avec les familles et tendra vers le remplacement du cahier de liaison et du cahier de texte.

Nos élèves sont reliés au monde et peuvent ainsi travailler en toute sérénité.

Soit  
157  
élèves

*Une école connectée c'est le constat que tout un chacun peut faire !*

**Bien Vivre à Saint-Hippolyte commence d'abord par le bien vivre de nos enfants à l'école !**

# Budget de la commune

## Année 2021

### Qu'est-ce qu'un budget ?

C'est un acte réglementaire voté chaque année par le conseil municipal qui autorise un plafond de dépenses à ne pas dépasser (sans obligation de l'atteindre non plus) et qui prévoit les recettes de la commune pour une année civile.

Il doit obligatoirement être équilibré (montant des dépenses = montant des recettes) et il comprend deux grandes sections : le fonctionnement et l'investissement, chacune d'elles comportant des dépenses et des recettes. Le budget est soumis au contrôle de légalité de l'Etat.

### La section de fonctionnement :

Elle représente les frais courants et récurrents.

#### • Recettes :

Fiscalité locale, prix facturés aux administrés pour les services rendus (cantine...), redevance des délégations de services publics, dotations de l'Etat, subventions et remboursements, dotations de compensation, droits de mutation...

#### • Dépenses :

Masse salariale, charges d'entretien courant, entretien de l'espace public et bâtiments, achats (cantine scolaire), contrats et délégation de services publics (marchés), énergie (chauffage des bâtiments, électricité, eau, éclairage public), charges financières...

### Budget total

En fonctionnement :

953 872 €

En investissement :

733 072 €



### La section d'investissement :

Elle comprend l'acquisition et la réalisation des équipements durables permettant d'entretenir et de moderniser le patrimoine de la commune.

#### • Recettes :

Subventions (État, département...), cession d'actifs (vente de patrimoine ou de terrains communaux), emprunt...

#### • Dépenses :

Frais de construction, gros travaux d'entretien et de rénovation, achat de matériel durable, remboursement de l'emprunt...

La bonne gestion menée en 2020, notamment grâce à la maîtrise des coûts, a permis de dégager un excédent de 177 348,15 € en section de fonctionnement et de 184 248,65 € en section d'investissement.

Ces résultats serviront à financer les projets 2021 et sans augmentation d'impôt pour la 3ème année consécutive.

### SUR QUELS CRITÈRES SONT CALCULÉS LES IMPÔTS LOCAUX ?



A partir des valeurs locatives des biens qui sont fixées par l'État, et qui font l'objet d'une revalorisation chaque année par la loi de finances.

Les taux sont votés par la commune chaque année (pas de hausse depuis trois ans).

# RECETTES

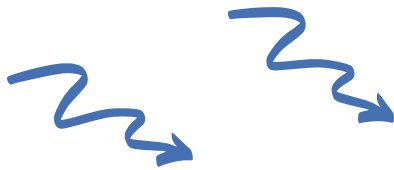
Dotations de l'État  
et subventions

Produits des  
services

Emprunts



Impôts locaux  
et taxes



# DÉPENSES

Fonctionnement



Investissement



Charges de personnel  
et frais assimilés

Subventions  
aux associations



Remboursement  
emprunts



Achats et Charges  
à caractère général



Construction  
des équipements

Charges  
financières



Report des  
dépenses



Petite enfance  
et école



Entretien  
de la voirie

Charges de gestion  
courante



Entretien  
des bâtiments





## UN PROJET SOLAIRE CITOYEN



### Le projet

Soucieux d'agir à son échelle sur les enjeux environnementaux, la commune a souhaité participer au développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Ainsi, dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes, 180m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques vont être installés sur la toiture.

La Commune a confié au CRER - Centre Régional des Energies Renouvelables- et à sa filiale DEMOSOL, le soin de concevoir cette installation.



LE CRER, associé fondateur de DEMOSOL SAS, est une association de développement des énergies renouvelables. Elle veille au bon déroulement technique de chaque projet et suit le fonctionnement des installations.



Depuis sa création en 2016, DEMOSOL, c'est :

- 22 installations initiées par des collectivités de Nouvelle Aquitaine
- 3600 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques
- 640 000 kWh/an de production d'énergie renouvelable

### L'installation prévue à Saint-Hippolyte



### Pourquoi proposer une participation citoyenne ?

Le choix de la participation citoyenne à la production locale d'électricité permet de s'engager dans un projet collectif sur son territoire et de favoriser les retombées économiques locales. DEMOSOL propose un placement en actions et compte-courant d'associés, directement investi dans la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur des bâtiments publics. C'est un placement éthique et sécurisé.

# OBJECTIF DE 13 000€ DE PARTICIPATION CITOYENNE

Je participe au financement du projet  
et choisis le montant de mon placement

1- Je deviens associé de Démosol, et choisis le montant de ma souscription en capital. Souscription minimale :

- 50€ pour un particulier
- 500€ pour une personne morale

2- Une fois associé, je place la somme de mon choix en compte courant d'associé, avec un objectif de rémunération de 1% à 2% / an, engagement de 5 ans (taux révisable en Assemblée Générale)\*

\*Un document d'information synthétique (DIS) a été établi sur les engagements de cette souscription. Il est consultable sur le site Internet de Démosol : [www.demosol.fr](http://www.demosol.fr)

## LA PARTICIPATION CITOYENNE, UN PLACEMENT LOCAL QUI A DU SENS :

### Particulier

- Je soutiens l'initiative de la Collectivité sur la transition énergétique
- Je flèche mon épargne sur un projet local
- Je ne peux pas faire de photovoltaïque chez moi
- Je ne peux pas faire cela seul, l'initiative collective m'intéresse
- Je suis intéressé par ce placement éthique
- Le projet s'intègre bien dans l'environnement du territoire
- Je suis concerné par les enjeux énergie et climat

### Entreprise/Personne morale

- Je soutiens l'initiative de la Collectivité sur la transition énergétique
- Je souhaite montrer mon engagement sur le territoire
- Je souhaite montrer mon engagement dans la transition énergétique
- Je souhaite proposer ce placement à mes salariés
- Je suis intéressé par les conditions du placement
- Je souhaite valoriser mon engagement auprès de mes clients

Nous vous donnerons plus d'informations durant le 4ème trimestre 2021  
En attendant vous pouvez consulter le site [www.demosol.fr](http://www.demosol.fr)

# Changement de propriétaires à...

# L'Escale

Hippolyte :  
Bonjour Madame,  
vous êtes avec votre  
mari les nouveaux  
propriétaires du Bar  
"L'Escale", pouvez-  
vous me dire quel est  
votre parcours ?



Nous sommes arrivés le 1er mai de cette année en provenance de LENS dans le Pas de Calais. Nous sommes mariés et avons 4 enfants. Avant de décider de nous installer à Saint-Hippolyte, je travaillais en boulangerie et mon mari était chauffeur routier.

Cher Hippolyte, nous avons envie de changer, de nous investir dans un petit commerce, après différentes recherches ça a été le coup de foudre, le soleil évidemment, l'emplacement aussi, la région si agréable et Marlène l'ancienne propriétaire que tu connais qui nous a soutenus si efficacement. Tout était réuni pour craquer ! Au fait, tu peux nous appeler par nos prénoms : Stéphanie et Christophe.

H. : Qu'est-ce qui vous a motivé pour un changement de région aussi radical ? Le soleil ? La mer ? Une famille sur place ?

H. : OK, alors Stéphanie vous avez modifié le décor de ce bar qui est très accueillant, dites moi quels sont les nouveautés ?

Le billard reste l'activité phare et historique avec une équipe si dynamique, nous avons rajouté un jeu de fléchettes pour lequel une équipe est en train de se constituer. A l'extérieur, Christophe envisage un terrain de boules, un jeu de palets et un jeu de mini-javelot.

Oui, nous sommes également habilités paiement de proximité par la direction générale des Finances Publiques donc vous pouvez régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital) et à partir de Janvier 2022 nous ouvrons le point PMU.

H. : On peut y trouver son journal, son tabac et des jeux à gratter ?

H. : Vous avez étoffé la partie restauration, donnez-moi quelques exemples de menu, mettez-nous en appétit !!

Nous nous mettons en route tranquillement et commençons d'abord par des planches apéritives. Venant du pays des Ch'tis nous proposerons du snacking type « Baraque à frites » que vous avez pu voir dans « Bienvenue chez les Ch'tis » avec la ch'ti fricadelle et des frites maison réalisées avec des Bintjes (provenance du terroir, seules pommes de terre digne des frites !).



Les vendredi et samedi jusqu'à 22h, le reste de la semaine 20h. Fermeture le dimanche après-midi.

H. : Vos horaires d'ouverture sont larges, on peut venir prendre le café dès 6h30 et dîner jusqu'à quelle heure ?

**H. : Merci de m'avoir répondu si gentiment, je vous souhaite Stéphanie et Christophe une belle réussite ! et vous fidèle lecteur, venez faire une pause à « L'Escale », vous y serez reçus avec le sourire.**



# Du côté des associations...

LA FÊTE DE LA MUSIQUE à Saint-Hippolyte, un succès qui ne se dément pas !  
Et cette année, honneur aux dames qui ont eu un franc succès.



## LA BROCANTE

Les restrictions sanitaires ayant été allégées et la Préfecture ayant donné son aval, où avons-nous été le 4 juillet...? à la brocante de Saint-Hippolyte !



## LE CENTRE DE LOISIRS « LA RUCHE »

SECTION JEUNES de 11 à 17 ans

Ouvert tous les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

email : [ados-sthippo@outlook.fr](mailto:ados-sthippo@outlook.fr)

L'association des parents d'élèves vous propose une vente de sapins.

Passez commande dès aujourd'hui et jusqu'au Lundi 8 Novembre 2021 en mettant dans la boîte aux lettres (de l'adresse indiquée), où en envoyant votre bon de commande ainsi que votre règlement :

(chèque à l'ordre de l'APE Saint-Hippolyte).

A l'adresse suivante :

Mme CAILLAUD Julie

3 allée des aigrettes

17430 Saint-Hippolyte

Les sapins seront à retirer début Décembre dans un hangar de la commune (pas le même que l'année précédente), nous vous contacterons pour prévenir de leur arrivée.

Les bénéfices de cette action permettront de financer des activités pédagogiques, culturelles et sportives pour les enfants de l'école de Saint-Hippolyte.

**N'hésitez donc pas à proposer cette offre à votre entourage !!!**



Nordmann de 80 à 300 cm

De 15,50€ à 38,50 €

Sapin floqué Blanc de 50 à 150 cm

De 19,50€ à 46,70€

Le bon de commande bientôt dans votre boîte aux lettres.



# Tous en cuisine !

## Velouté de potiron

Préparation : 30 min Cuisson : 45 min

Ingrédients pour 4 personnes :

- 800 g Potiron
- 50 cl Bouillon de volaille
- 30 g Beurre
- 20 cl Crème fleurette
- 2 Oignons
- Noix de muscade
- Sel et Poivre



Épluchez le potiron et ôtez les pépins. Coupez-le en cubes.

Pelez et hachez les oignons.

Faites chauffer le beurre dans un grand faitout. Laissez fondre les oignons 5 min sur feu doux.

Ajoutez les dés de potiron.

Poursuivez la cuisson 5 min en mélangeant. Versez le bouillon. Laissez cuire à demi-couvert 15 min à feu modéré.

Mixez la soupe. Ajoutez la crème, salez, poivrez.

Relevez d'un peu de muscade râpée, mélangez et servez bien chaud.



## Risotto aux champignons, romarin et vin blanc



Préparation : 30 min Cuisson : 20 min

Ingrédients pour 4 personnes :

- 250 g de riz rond
- 250 g de champignons
- romarin
- 20 cl de vin blanc
- 1 oignon
- 1 cube de bouillon de volaille
- huile d'olive
- persil
- parmesan
- sel, poivre

Diluez le cube de bouillon de volaille avec un litre d'eau dans une casserole et portez-la à ébullition. Laissez réduire un peu.

Pendant ce temps, lavez les champignons, égouttez-les et coupez-les en lamelles. Épluchez l'oignon et hachez-le.

Faites revenir dans une poêle les lamelles de champignons et les morceaux d'oignon avec un filet d'huile.

Ajoutez le riz cru. Mélangez bien, salez et poivrez. Aromatisez avec 1 c. à soupe de romarin et 1 c. à soupe de persil haché puis remuez à nouveau.

Dès que le riz commence à devenir transparent, incorporez le vin blanc sans cesser de mélanger. Baissez le feu et laissez réduire quelques minutes sur feu doux.

Versez enfin le bouillon sur la préparation, louche par louche, à mesure que le riz absorbe le liquide, jusqu'à ce qu'il soit cuit bien cuit.

Décorez avec du parmesan et du persil au moment de servir.

# Place aux jeux !!!

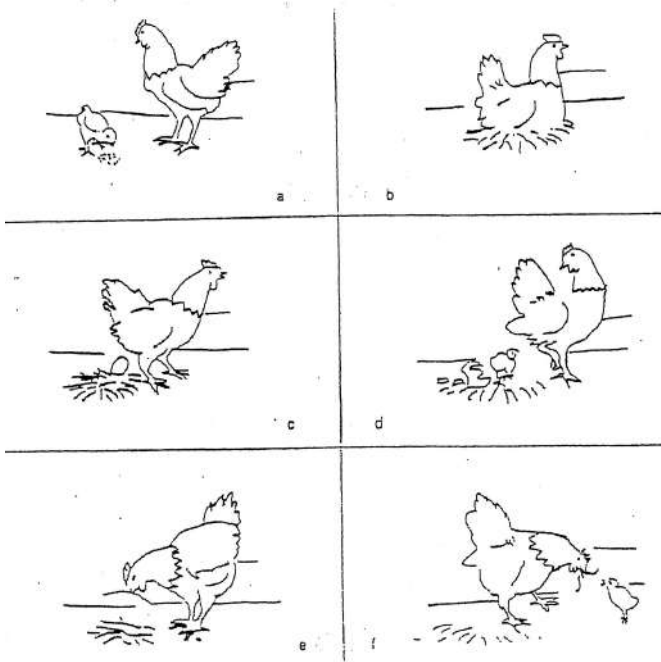
## Jeu n°1 Mots-croisés



	A	B	C	D	E	
1	■	□	■	□	■	
2	□	□	□	□	□	← Elle peut être de comptoir
3	■	□	□	□	□	← Ça tombe bien
4	□	□	□	□	□	← Provoqua la destruction
5	■	□	■	□	□	← Le ou la en espagnol
6	□	□	□	□	□	← Elle fait preuve d'ardeur et de dévouement
		↑	↑	↑	↑	
		Est punie par la loi si elle est fiscale	Se dresse ou s'aplatit avec du gel	Prise de boisson	Coquille de noix	



## Jeu n°2 Logique



Faisons travailler notre sens logique ...  
Petits et grands reconstituons l'histoire !

### Petite histoire d'immigrés :

Ugur Sahin et Özlem Türeci, enfants d'immigrés turcs et en couple dans la vie ont mis au point le vaccin à ARN Messenger.

Dès Janvier 2020, ils comprennent l'importance et la nécessité de créer un vaccin... On connaît maintenant son succès.

Bravo à ces fils d'ouvrier allemand chez Ford et malgré son succès, Sahin n'a jamais cessé d'être incroyablement humble et adorable rapporte un de ses collègues professeur.

Mots croisés : A pic / Avinée / Brève / Ecale / El / Epi / Fraude / Ruina / Zéle  
L'histoire : E C B D F A



Journal édité par la Mairie de Saint-Hippolyte (17430)

Directeur de la publication : Pierre CHEVILLON

Comité de rédaction : André BARATHIEU, Daniel PACAUD, Christelle SIMONET,  
Clotilde JAUCOURT-PERROY, Maryse GIRET, Bruno NOMINÉ

Mairie de Saint-Hippolyte : Tél. 05 46 83 75 77 - mail : [mairie@hippolyte17.fr](mailto:mairie@hippolyte17.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique